

Allen, D. and Pijpers, A. (Ed.). *European Foreign Policy-Making and the Arab-Israeli Conflict*. Dordrecht, Kluwer Academic Publishers Group, 1984, 259 p.

Adnan Moussally

Volume 17, Number 3, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702071ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702071ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Moussally, A. (1986). Review of [Allen, D. and Pijpers, A. (Ed.). *European Foreign Policy-Making and the Arab-Israeli Conflict*. Dordrecht, Kluwer Academic Publishers Group, 1984, 259 p.] *Études internationales*, 17(3), 708–710.
<https://doi.org/10.7202/702071ar>

émane les objectifs de la politique étrangère sud-africaine. D'autre part, bien que favorable à l'initiative de paix que représente l'accord de Nkomati, les militaires ont la ferme conviction qu'un minimum d'activités déstabilisatrices doivent être maintenues, sans quoi le Mozambique pourrait être tenté de reprendre ses distances face à Prétoria.

Tout en maintenant une certaine pression sur le Mozambique, la RSA aura donc réussi à faire expulser les militants de l'ANC présents dans ce pays, sans pour autant que diminue la contestation intérieure anti-apartheid. Les deux points forts de cette partie sont certainement l'analyse que fait l'auteur des forces antagonistes présentes aussi bien du côté du MNR que dans l'appareil d'élaboration de la politique étrangère de la RSA. En ce qui concerne le soutien de la RSA au MNR l'analyse factuelle de l'auteur débouche sur une preuve circonstancielle convaincante.

Sur le front économique, l'auteur démontre que la nouvelle « coopération » qui devait naître de la signature de l'accord n'a en rien favorisé le redressement socio-économique du Mozambique. Les rares investissements réalisés s'étant concentrés dans des créneaux directement reliés aux marchés sud-africains (transport, installations portuaires, tourisme), ils n'auront fait qu'entretenir une dépendance économique à l'égard de ces derniers. Cette réponse mitigée du secteur privé, à qui revient le rôle (tel que défini par le gouvernement sud-africain) de resserrer les liens économiques (entendons approfondir les liens de dépendance) entre la RSA et le Mozambique ou avec tout autre État éventuellement signataire d'un pacte de « non-agression », est, selon Davies, le reflet des limites et contradictions inhérentes aux objectifs même de la politique étrangère régionale du gouvernement sud-africain et de leur refus par le secteur privé de la cautionner.

L'auteur conclut finalement qu'au niveau de la « sécurité », l'éloignement des supports de l'ANC (entre autres) n'a jamais débouché sur une diminution de la contestation intérieure anti-apartheid, ce qui prouve au contraire de ce que veut laisser croire la RSA, qu'elle n'est pas d'abord le fait d'ingérences extérieu-

res dans les affaires internes du pays mais qu'elle obéit à sa propre dynamique. Sur le plan économique, en revanche, le maintien d'un quelconque niveau d'activités déstabilisatrices est incompatible avec l'objectif visant à créer une « Constellation d'États » sur la base d'un resserrement des liens économiques régionaux entre la RSA et chacun des États périphériques, tel qu'en témoigne la faible réponse des investisseurs sud-africains.

En définitive l'auteur démontre clairement, même si fort heureusement la RSA n'a toujours pas réussi à réaliser les objectifs fondamentaux de sa politique étrangère régionale, que le concept de « pacte de non-agression », matérialisé ici par l'accord de Nkomati, est effectivement un nouvel instrument par lequel elle cherche à imposer sa loi sur l'ensemble de la région. Du reste, c'est précisément sur l'absence d'entente de ce type que l'ambassadeur d'Afrique du Sud au Canada justifiait la dernière intervention armée de son pays contre le Botswana, Le Zimbabwe et la Zambie, confirmant en cela, plus d'un an après sa publication la thèse développée par Robert Davies. Même si dans ces circonstances la lecture du travail de Davies perd de sa pertinence, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une excellente analyse des relations bilatérales entre le Mozambique et la RSA dans l'année ayant suivi la signature de l'accord de Nkomati, pour qui s'intéresserait précisément à cette période.

Louis BABINEAU

*Département de science politique
Université Laval, Québec*

MOYEN-ORIENT

ALLEN, D. and PIJERS, A. (Ed.). *European Foreign Policy-Making and the Arab-Israeli Conflict*. Dordrecht, Kluwer Academic Publishers Group, 1984, 259 p.

La proximité géographique, les liens historiques et l'interdépendance économique et sécuritaire ne peuvent laisser les pays de la

Communauté européenne indifférents face au conflit israélo-arabe. Mais les intérêts spécifiques de chaque pays a entravé le processus d'harmonisation de leurs points de vue. Le présent volume représente le troisième volet des actes du Colloque sur l'Europe et le Moyen-Orient organisé en février 1983 par l'Institut Europa de l'Université d'Amsterdam en collaboration avec l'Association transeuropéenne des études politiques (ATEP) à Bruxelles et le Groupe d'études interdisciplinaires sur l'intégration européenne (EIE). Il envisage le conflit israélo-arabe à travers les perspectives nationale et européenne. Y sont inclus aussi les points de vue arabe et israélien, de même que la perspective américaine.

La recherche d'une solution satisfaisante butait sur l'annexion *de facto* par Israël de la rive gauche du Jourdain. Les intervenants s'accordaient à dire qu'à long terme cet acte risquait de perpétuer le cycle de la violence, la haine et la guerre dans la région et de diviser l'opinion publique en Israël. Les Israéliens feront face, tôt ou tard, à un dilemme: soit offrir un foyer national à deux groupes différents de par la langue, la tradition et la foi ou se muer en un État policier selon le modèle sud-africain.

Trois prérequis semblent s'imposer à toute intervention européenne dans le conflit israélo-arabe:

1. Toute initiative devrait être prise collectivement par tous les pays de la Communauté européenne, sinon elle aura peu de chance de se matérialiser.
2. La nécessité d'une entente sur une politique énergétique.
3. Invention et application de formes originales de coopération.

Dans la pratique, on distinguait deux groupes:

- 1° les Grands: France, Italie, Allemagne et Angleterre
- 2° les autres: Belgique, Danemark, Hollande, Irlande, etc.

Les premiers favorisaient les relations bilatérales alors que les petits États privilégiaient la coopération politique européenne

comme cadre de prise de décisions au sujet du Moyen-Orient.

Le Livre se compose de deux parties. Dans la première il est question des approches nationales au conflit israélo-arabe. La deuxième partie traite de l'expérience européenne commune.

En ce qui concerne la France, Claude Impériali et Pierre Agate soutiennent que sa stratégie a basculé, à partir de 1967, dans le camp arabe pour des raisons d'ordre historique, géographique, culturel et surtout économique. La solution globale proposée par la France spécifie: 1) l'évacuation des territoires occupés par la force, 2) la fin de l'état de guerre, 3) la reconnaissance mutuelle entre les belligérants. Mitterrand gagne à son initiative de petits pas l'adhésion de la Communauté européenne, surtout après l'endossement du Plan Reagan et de la déclaration du sommet de Fez. Par la diplomatie, la France réussit à promouvoir « l'option jordanienne » rapprochant ainsi le dialogue euro-arabe des relations bilatérales. Tout ambitieuse, en principe, sa politique actuelle n'a qu'un impact marginal sur le déroulement des événements.

L'Italie sert mieux ses intérêts en entretenant de bonnes relations avec les pays du Moyen-Orient. Elle envisage la paix dans cette région du monde comme bénéfique à son développement. Toutefois sa politique proche-orientale fait face à des difficultés résultant des conflits internes et externes. Étant membre de l'OTAN et du Marché commun, elle cherche à concilier ses engagements envers ses partenaires et ses intérêts nationaux. Elle subit une pression pour aligner sa politique avec celle des États-Unis.

La position européenne commune cadre bien avec le modèle de l'attitude britannique face au conflit. Son influence auprès d'Israël étant érodée, la Grande-Bretagne tente de convaincre les Arabes de l'utilité de la négociation, partageant avec eux l'idée que les Palestiniens ont droit à un foyer national.

Depuis 1970 la politique de Bonn tend difficilement à s'aligner sur celle de la Communauté européenne. Mais les déclarations du ministère des affaires extérieures restent va-

gues, même lors de l'invasion du Liban. C'est que l'Allemagne, soumise à réparer les torts nazis, se doit d'appuyer Israël et d'endosser les initiatives du gouvernement américain. Elle n'a pas la liberté de jouer un rôle déterminant ou décisif.

L'Irlande appuie les revendications nationales des Palestiniens : leur droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un État en Palestine ; elle reconnaît le rôle de l'OLP à représenter le peuple palestinien. La Hollande partage cette attitude, mais en émettant des réserves : Arafat doit reconnaître Israël et s'abstenir de toute activité terroriste. La Belgique dénonce toute occupation de territoire par la force et considère l'annexion du Golan syrien comme une dérogation aux lois internationales. Le Danemark base sa politique sur les principes de la déclaration de Venise et s'achemine vers l'eupéanisation de sa position qu'hypothéquaient ses contacts étroits avec les États-Unis.

La Grèce a toujours maintenu une attitude favorable à la question palestinienne malgré sa dépendance sur les États-Unis, sauf durant le régime des colonels. Athènes appuya les Arabes aux Nations unies en votant en faveur des résolutions sur le retrait aux frontières de 1967 et l'autonomie du peuple palestinien. La Grèce est le seul pays de la Communauté européenne à ne pas reconnaître Israël *de jure* et le peuple grec ressent l'injustice infligé à un petit peuple par les grandes puissances.

Dans la perspective israélienne, la Communauté européenne n'est pas habilitée à traiter du conflit israélo-arabe et encore moins à lui proposer des solutions. Les dix pays membres tiennent jalousement à l'indépendance de leur personnalité internationale. Qui plus est, leur déclaration de Venise n'a pas eu l'heur de plaire aux parties concernées. Pour des raisons de sécurité et compte tenu de sa méfiance atavique, Israël récuse tout échange de territoires occupés contre une paix qui pourrait s'avérer précaire. Pour les sionistes la rive gauche du Jourdain (Judée et Samarie) représente une partie inaliénable de la terre ancestrale (Eretz-Yisrael).

Du point de vue arabe, le conflit au Moyen-Orient pourrait dégénérer en une guerre globale et l'Europe a tout intérêt à établir un nouvel équilibre susceptible de prévenir les dangers de confrontation entre les superpuissances. Ainsi l'Europe, depuis 1972, s'est employée à définir une politique méditerranéenne ambitieuse dans sa formulation, mais limitée dans ses objectifs. Cette insuffisance résulte du refus de certains pays européens de nuire aux liens établis avec les États-Unis, de la dette morale de l'Europe envers les juifs, de la divergence des points de vue et de l'évaluation du rôle qui incombe à l'Europe.

Lors de la guerre d'octobre 1973, les Neuf ont tenté à nouveau de surmonter leurs divisions, mais avec peu de succès. Quoi qu'il en soit leur Conseil de ministres, sous la pression de la France et de l'Angleterre, adressa une invitation au cessez-le-feu qu'Israël refusa. Le 6 novembre, ce même Conseil fit une déclaration qui condamne l'acquisition de territoire par la force et demande à Israël de mettre un terme à son occupation avec une reconnaissance légitime des droits du peuple palestinien.

En somme l'Europe a des intérêts dans la région et croit que ses intérêts seront mieux servis si une solution durable au conflit israélo-arabe est trouvée. Mais les divergences qui persistent entre ses membres, le durcissement de l'attitude d'Israël et le désir des États-Unis d'agir seuls réduit le rôle que l'Europe aurait été capable de jouer.

Adnan MOUSSALLY

*Département d'Études littéraires
Collège militaire Royal St-Jean, Canada*

GRESH, Alain et VIDAL, Dominique.
Proche-Orient, une guerre de cent ans.
Paris, Messidor-Éditions sociales, 1984,
207 p.

Voici un petit livre qui vient s'ajouter à l'abondante bibliographie déjà consacrée à la crise du Proche-Orient. Vouloir tout dire en moins de deux cents pages, sur un aussi vaste et complexe sujet, comportait des risques évi-